



Le bilinguisme latin-grec

publié le 01/01/2011 - mis à jour le 06/08/2012

L'enseignement conjoint des deux langues anciennes

Descriptif :

Cet enseignement innovant s'est développé surtout au collège mais est aussi pratiqué au lycée sous le nom d'enseignement conjoint des langues anciennes.

Sommaire :

- Historique
 - La naissance en 1991
 - Les horaires
 - Aujourd'hui
 - e.c.l.a (enseignement conjoint des langues anciennes)
 - Perspectives européennes
 - Les ressources
-

● Historique

L'enseignement conjoint des langues anciennes, appelé plus communément bilinguisme latin-grec, est né d'une expérience dans un collège de ZEP de Belfort, pour sauver le grec dans l'établissement, certes, mais aussi pour offrir **cette double culture fondatrice** à des élèves issus d'un milieu socioculturel **loin de préoccupations élitistes** (immigration ou non)

● La naissance en 1991

Pour défendre un enseignement des langues anciennes totalement **démocratisé**, l'auteur, Mme Kalantzis, a imaginé et mis au point dès 1991 une méthode qui en permettait **l'enseignement et l'apprentissage conjoints**, à raison de 4 heures hebdomadaires au lieu des 3 heures de l'option simple : latin ou grec.

La méthode invite à apprendre les deux langues **en les comparant entre elles d'abord, puis avec le français**.

L'étude raisonnée de la langue figure dans le programme du collège. Le but de l'enseignant n'est pas d'accumuler des connaissances dans la mémoire de l'élève, mais de lui **apprendre à réfléchir** sur les faits linguistiques et à devenir l'ouvrier de sa propre progression.

Cet enseignement permet **d'introduire l'enseignement de la langue et civilisation grecque** dans un établissement ne proposant que le latin comme langue ancienne.

Cette expérience d'abord dédiée à des classes de quatrième et troisième, s'est pérennisée dans l'établissement puis s'est étendue à la classe de cinquième en 1996, dès que l'option latin a été ouverte au cycle central.

L'expérience est donc transposable et souhaitable dès la cinquième, surtout si l'on veut constituer un « vivier d'hellénistes » ou simplement offrir à ses élèves une découverte simultanée de cette **double culture**.

Un démarrage dans les deux langues à ce niveau ne pose aucun problème. Même si les acquisitions sont un peu plus lentes, on rencontre chez les élèves plus d'enthousiasme, de curiosité, d'appétence que chez leurs aînés. Et c'est du temps gagné pour la suite.

La mise en place d'un tel projet qui doit être **inscrit dans le projet d'établissement** suppose **l'accord de l'Inspection pédagogique**.

● Les horaires

En ce qui concerne les horaires, certains établissements parviennent à offrir 3h au lieu de 2h en cinquième et 4h au

lieu de 3h en quatrième et troisième. C'est l'idéal ! Au pire, il faut se contenter de l'**horaire « légal » prévu pour le latin** et faire autant avec moins ! Le sacrifice en vaut la peine : il ne faut pas renoncer à un projet de bilinguisme pour un horaire prétendument insuffisant.

● Aujourd'hui

En décembre 2004, le ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, à qui il apparaissait nécessaire « **de créer une dynamique nouvelle au service des langues anciennes** », recommandait aux Recteurs d'académie « **de lever les obstacles qui pourraient subsister à leur apprentissage, d'accroître leur attractivité et de repenser les conditions de formation** . » (lettre du 16 décembre 2004)

En novembre 2005, la Direction de l'Enseignement Scolaire (DESCO) publie [un Guide pédagogique](#) (pdf) pour l'enseignement des langues anciennes, réalisé par Pascal Charvet et Patrice Soler, Inspecteurs généraux de l'Education nationale.

« Ce guide [...] est un document d'aide et de réflexion pour les professeurs, offrant des perspectives et des conseils, où chacun peut, en fonction de ses objectifs, puiser librement. »

La publication, au [Bulletin Officiel du 13 septembre 2007](#), des nouveaux programmes de « **l'enseignement des langues et cultures de l'Antiquité en classes de seconde, première et terminale** », permet de confirmer que le changement de dénomination implique une orientation forte dans le sens du rapprochement des deux disciplines, auparavant distinctes. Non seulement la mise en parallèle des objets d'étude de Latin et de Grec ancien invite explicitement à la transdisciplinarité, mais de plus elle en propose les thématiques, dans une progression élaborée pour les trois années de lycée.

● e.c.l.a (enseignement conjoint des langues anciennes)

D'autres collègues se sont lancés depuis quelques années dans cette forme du bilinguisme appelé enseignement conjoint des langues anciennes, élaboré par M. Bubert et J.P. Cerda pour **le lycée** dans l'Académie de Lille.

Statutairement, cet enseignement entre dans le cadre de l'option facultative (3 heures / élève), avec une heure dédoublée (4 heures / professeur) destinée aux apprentissages initiaux.

Les séquences de cours conduisent **à mener en parallèle l'étude des langues, des littératures et des civilisations des Latins et des Grecs**, pour mettre en évidence aussi bien les ressemblances et les différences que les complémentarités, en s'appuyant sur l'usage des nouvelles technologies pour gérer les apprentissages. En collège l'apprentissage du grec s'appuie sur les acquis des deux années de latin et sur la préparation menée en quatrième.

● Perspectives européennes

L'Europe cherchant à rapprocher ses ressortissants par une découverte mutuelle des cultures la constituant, il semble légitime que soit organisé dans la communauté **un projet européen** d'étude conjointe des deux cultures qui la fondent.

Ce retour aux sources sur l'origine de la démocratie, de nos savoirs scientifiques, littéraires, artistiques, permettrait de féconder la réflexion sur l'évolution de nos sociétés et de rapprocher comme au temps de l'Humanisme des citoyens européens avertis. C'est le sens de la mission lancée par le ministère pour définir avec les autres pays européens des axes permettant de promouvoir, dans l'enseignement scolaire, universitaire et dans la recherche, l'étude des humanités.

● Les ressources

Voici quelques liens utiles :

300 fiches pratiques pour le bilinguisme latin-grec (M.-F. Kalantzis, M.-O. Violet, K. Griffon, CRDP de Franche-Comté – janvier 2006)

l'article [d'éduscol](#) consacré au bilinguisme

Les dossiers de [Musagora](#) présentent iconographie, textes grecs et latins en fonction d'une thématique

[Les mythes de fondation](#) : Rome et Athènes (Jacques Julien, Versailles)

[Thém@doc le bilinguisme Latin-Grec](#) (Besançon)

[Dossier spécial : L'enseignement conjoint des langues anciennes](#) (Café Pédagogique N° 46)

[Guide pédagogique pour le professeur sur Eduscol](#) (pdf)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.